

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 033-213304413-20250410-10042025002-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le dix^{ième} avril, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, à la salle du conseil, à dix^{ième} neuf heures, sous la Présidence de M. Julien BEDIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

Étaient présents : M. BEDIS Julien, Mme DUTTO Sylvie, M. RIOUT Bernard, M. CAGNATO Pascal, M. BONNEAU Gérard, Mme PREVOST Dominique, Mme TOBRE Odile, M. HAMARD Christian, M. DELAHOUSSE Dominique, Mme MONTAUT Martine, M. MARGUERITTE Teddy

Absentes excusées : Mme VACHON Marie-José, Mme CHARDAT Sabrina

Secrétaire de séance : M Dominique DELAHOUSSE est désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'art L 2121-15 du CGCT. Le quorum étant obtenu, le Conseil Municipal peut valablement délibérer en séance publique,

10.04.2025.002

VOTE De l'AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, décide de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget Commune 2024 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2024

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	110 029.93 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA)	Excédent	744 674.12€
Résultat de clôture à affecter	Excédent	854 704.05 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En report à la section de fonctionnement (R002) 703 620.391 €

Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2024	Excédent	473 229.22 €
Résultat de l'antérieur	Déficit	465 822.71 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent	7 406.51 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 170 115.42 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 11 625.00 €

Solde des restes à réaliser 158 490.42 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé

A la section d'investissement (R1068) : 551 558.68€

En excédent reporté à la section d'investissement (R001) : 7 406.51€

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 303 145.37€

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Recettes	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	R 1068 Affectation de réserve	R001 : Solde d'exécution
	303 145.37€	551 558.68€	7 406.51 €

Après avoir pris connaissance des différents éléments présentés et en avoir l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte l'affectation du résultat 2024 du Budget Communal, tel que présenté ci-dessus.

Fait à Saint Martin LACAUSSADE
10 avril 2025

Le secrétaire de Séance



Le Maire,

Julien BEDIS

33100

MAIRIE SAINT MARTIN LACAUSSADE

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Julien BEDIS, Président de séance.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 854 704.05 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre	0
Pour	11

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	110 029.93 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	744 674.12 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	854 704.05 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	7 406.51 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-158 490.42 €
Besoin de financement F	=D+E -151 083.91 €
AFFECTATION = C	=G+H 854 704.05 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	551 558.68 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	303 145.37 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Julien BEDIS, Président de séance, compte tenu de la transmission, le 10/04/2025 et de la publication le 10/04/2025.

A Saint Martin Lacaussade, le 10/04/2025.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le



ID : 033-213304413-20250410-10042025002-DE